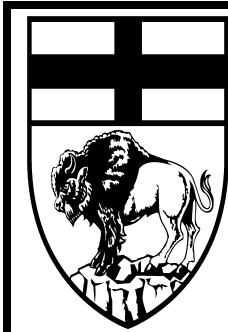


Mardi 21 novembre 2006



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

FEUILLETON N° 5

ET AVIS

CINQUIÈME SESSION, TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

AFFAIRES COURANTES

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M. le *ministre* SELINGER

(N° 4) — *Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur (cartes prépayées)/The Consumer Protection Amendment Act (Prepaid Purchase Cards)*

M. GERRARD

(N° 202) — *Loi modifiant la Loi sur les services de santé et la Loi sur l'assurance-maladie/The Health Services Amendment and Health Services Insurance Amendment Act*

M. LAMOUREUX

(N° 203) — *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools (prévention de l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale)/The Liquor Control Amendment Act (Fetal Alcohol Spectrum Disorder Prevention)*

M. GERRARD

(N° 204) — *Loi modifiant la Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail (harcèlement dans le lieu de travail)/The Workplace Safety and Health Amendment Act (Harassment in the Workplace)*

M. LAMOUREUX

(N° 205) — *Loi modifiant la Loi sur le contrôle du prix du lait/The Milk Prices Review Amendment Act*

M. GERRARD

(N° 206) — *Loi sur les détergents à vaisselle sans phosphore/The Phosphorus-Free Dishwashing Detergent Act*

M^{me} STEFANSON

(N° 207) — *Loi modifiant la Loi sur la pension de retraite des enseignants/The Teachers' Pensions Amendment Act*

M^{me} ROWAT

(N° 208) — *Loi modifiant le Code de la route/The Highway Traffic Amendment Act*

PÉTITIONS

M^{me} TAILLIEU

M. LAMOUREUX

RAPPORTS DE COMITÉS

DÉPÔT DE RAPPORTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE

QUESTIONS ORALES

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

REPRISE DU DÉBAT (TROISIÈME JOUR)

M^{me} BRICK propose que soit présentée au lieutenant-gouverneur l'adresse suivante :

Nous, députés à l'Assemblée législative du Manitoba, vous remercions bien humblement du discours que vous avez prononcé à l'ouverture de la cinquième session de la trente-huitième législature du Manitoba.

Motion d'amendement qui suit de M. MCFADYEN

Que la motion soit amendée par adjonction, à la fin, de ce qui suit :

Cependant, l'Assemblée déplore que le gouvernement :

- a) n'ait pas offert aux Manitobains un allègement fiscal significatif et compétitif;
- b) n'ait pas su placer en famille d'accueil le nombre sans précédent d'enfants qui sont sous la tutelle des Services de protection des enfants et qui sont placés dans des hôtels;
- c) n'ait pas su reconnaître que la médecine de couloir existe encore au Manitoba et qu'elle s'est transformée en crise dans les salles d'urgence de Winnipeg à cause du manque critique de médecins;
- d) n'ait pas mis en place une stratégie efficace visant à réduire les délais pour les tests de diagnostic, les interventions chirurgicales et les rendez-vous avec des spécialistes;
- e) n'ait pas su régler le manque critique de professionnels de la santé, lequel nuit à l'accès en temps opportun aux soins;
- f) n'ait pas tenu sa promesse de garder ouvertes les salles d'urgence en régions rurales obligeant ainsi les Manitobains à emprunter des autoroutes désuètes pour recevoir des soins d'urgence;
- g) n'ait pas pu rassurer les étudiants et les parents et les convaincre que l'efficacité et la responsabilisation du système d'éducation sont d'une grande priorité pour lui;
- h) n'ait pas tenu d'enquête publique sur le scandale du Fonds Crocus, lequel a fait perdre plus de 60 millions de dollars à 34 000 Manitobains;
- i) ait dépensé de façon irresponsable l'argent des contribuables en affectant des millions de dollars à des campagnes visant à se donner une nouvelle image et à de la publicité préélectorale;
- j) n'ait pas soutenu la construction d'une nouvelle ligne de transport d'électricité pour l'hydroélectricité du côté est du lac Winnipeg, ce qui coûtera plus de 500 millions de dollars aux clients d'Hydro;
- k) n'ait pas mis en place une stratégie provinciale à long terme visant à recruter et à garder les agents de police;
- l) n'ait pas su prendre des mesures sévères à l'égard des voleurs de voitures et de l'activité des gangs;
- m) n'ait pas réglé l'engorgement des tribunaux;
- n) ne se soit pas penché sur la compétitivité de nos institutions postsecondaires face à celles des autres provinces;
- o) n'ait pas fourni de stratégie pour promouvoir la croissance de l'économie agricole du Manitoba, s'intéressant plutôt à des questions de compétence fédérale;

- p) n'ait pas élaboré de plan pour commercialiser les sous-produits résultant de la production de biocarburants;
- q) n'ait pas réduit les émissions de gaz à effet de serre;
- r) n'ait pas reconnu que c'est le parti progressiste conservateur du Manitoba qui a eu l'idée d'offrir des rabais sur les véhicules hybrides, de tenir un examen externe au sujet de la régionalisation des soins de santé et de légiférer au sujet des droits des grands-parents;
- s) n'ait pas su maintenir le niveau de protection promis contre les inondations dans la ville de Winnipeg;
- t) n'ait pas réussi à offrir de meilleures occasions de développement économique pour les régions rurales et le Nord du Manitoba;
- u) n'ait pas créé un milieu compétitif qui encourage les entreprises du secteur privé à venir s'installer au Manitoba, à créer des emplois et à stimuler la croissance économique;
- v) n'ait pas résorbé l'exode des Manitobains, notamment des jeunes,

et qu'il ait, de ce fait, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

(M. PENNER)

ÉTAPE DU RAPPORT — AMENDEMENTS

M. le *ministre* SELINGER

(N° 25) — *Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur (prêts de dépannage)/The Consumer Protection Amendment Act (Payday Loans)*

(amendé — comité)

(amendement [1] — M. GERRARD)

M^{me} la *ministre* MCGIFFORD

(N° 29) — *Loi sur l'attribution de grades/The Degree Granting Act*

(amendement [1] — M. GERRARD)

M. le *ministre* LATHLIN

(N° 33) — *Loi sur les affaires du Nord/The Northern Affairs Act*

(amendé — comité)

(amendement [1] — M. GERRARD)

M. le *ministre* SELINGER

(N° 34) — *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public (protection des divulgateurs d'actes répréhensibles)/The Public Interest Disclosure (Whistleblower Protection) Act*

(amendé — comité)

(amendement [6] — M. GERRARD)

M^{me} la *ministre* OSWALD

(N^o 41) — *Loi sur les pharmacies/The Pharmaceutical Act*
(amendé — comité)
(amendement [13] — M. GERRARD)

APPROBATION ET TROISIÈME LECTURE

M. le *ministre* LATHLIN

(N^o 32) — *Loi modifiant la Loi sur les biens réels/The Real Property Amendment Act*

DEUXIÈME LECTURE — DÉBAT

Motion de M. le *ministre* ROBINSON

(N^o 28) — *Loi modifiant la Loi sur le Musée du Manitoba/The Manitoba Museum Amendment Act*
(M. LAMOUREUX)

Motion de M. le *ministre* MACKINTOSH

(N^o 38) — *Loi modifiant la Loi sur la Société d'habitation et de rénovation (fonds destiné à la revitalisation des logements)/The Housing and Renewal Corporation Amendment Act (Fund for Housing Revitalization)*

(M. LAMOUREUX)

DEUXIÈME LECTURE

M^{me} la *ministre* ALLAN

(N^o 2) — *Loi modifiant le Code des normes d'emploi/The Employment Standards Code Amendment Act*

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M^{me} la *ministre* IRVIN-ROSS

(N^o 3) — *Loi sur la stratégie * Enfants en santé Manitoba +/The Healthy Child Manitoba Act*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le *ministre* CHOMIAK

(N^o 39) — *Loi modifiant la Loi sur le recouvrement des petites créances à la Cour du Banc de la Reine/The Court of Queen's Bench Small Claims Practices Amendment Act*

M^{me} la *ministre* OSWALD

(N^o 40) — *Loi modifiant la Loi médicale/The Medical Amendment Act*

FEUILLETON DES AVIS

AVIS DE MOTIONS POUR MERCREDI

M. le *ministre* SELINGER

(N^o 5) — *Loi modifiant la Loi sur les enquêtes relatives aux particuliers (protection de l'identité)/
The Personal Investigations Amendment Act (Identity Protection)*

M. le *ministre* SELINGER

(N^o 6) — *Loi sur la protection des régimes enregistrés d'épargne en vue de la retraite/The Registered
Retirement Savings Protection Act*

AVIS DE RÉUNIONS DE COMITÉ

Le Comité permanent des comptes publics se réunira les jeudis 23 et 30 novembre 2006, à 19 heures, dans la salle 255 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner les rapports dont il est saisi.